



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 428 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, selon le gouvernement du Québec, une agression sexuelle est : « un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux notamment à l'intégrité physique et psychologique, et à la sécurité de la personne »;

CONSIDÉRANT QU'une femme sur trois et un homme sur six seront victimes d'une agression sexuelle au cours de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE l'alcool est en cause dans trois cas d'agressions sexuelles sur quatre et que c'est la substance la plus présente dans les échantillons prélevés sur les victimes;

CONSIDÉRANT QUE nous ne souhaitons pas vivre dans une société qui banaliserait le viol ou la culture du viol et que la mise en place d'une large campagne de sensibilisation intitulée « Alcool ≠ Consentement » est indispensable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit agir et que cette situation est incontestablement un problème de santé publique;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons donc que le gouvernement du Québec oblige les fabricants d'alcool à inscrire « Alcool ≠ Consentement » sur leurs bouteilles et que les établissements possédant un permis d'alcool inscrivent ce même slogan, par un marquage photoluminescent, à leurs bars ainsi que dans leurs toilettes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé

Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

Date de signature de l'extrait